

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 15 juillet 2016 relatif aux coefficients à appliquer par le fonds de péréquation de l'électricité à la formule de péréquation pour les années 2012, 2013 et 2014

NOR : DEVR1607887A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'énergie (partie réglementaire), notamment la sous-section 3 de la section 2 du chapitre I^{er} du titre II de son livre I^{er} ;

Vu la décision n° 363984 du 27 juillet 2015 du Conseil d'Etat statuant au contentieux ;

Vu l'avis du conseil du fonds de péréquation de l'électricité en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 31 mai 2016,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Au titre de l'année 2012, les valeurs des coefficients prévus aux articles R. 121-53 à R. 121-59 du code de l'énergie sont les suivantes :

$$\lambda = 0,7$$

$$a_1 = 1\,801,95934$$

$$a_2 = 1,5 \times a_1$$

$$a_3 = 2 \times a_1$$

$$a_4 = 2 \times a_1$$

$$a_5 = 2,62 \times a_1$$

$$a_6 = 0,5 \times a_1$$

$$a_7 = 50 \times a_1$$

$$a_8 = 66 \times a_1$$

$$a_9 = 0,02 \times a_1$$

$$\alpha = 3,29605611$$

$$\beta = 0,00050924$$

$$\varepsilon = 0,13140505$$

Art. 2. – Au titre de l'année 2013, les valeurs des coefficients prévus aux articles R. 121-53 à R. 121-59 du code de l'énergie sont les suivantes :

$$\lambda = 0,7$$

$$a_1 = 1945,28618$$

$$a_2 = 1,5 \times a_1$$

$$a_3 = 2 \times a_1$$

$$a_4 = 2 \times a_1$$

$$a_5 = 2,62 \times a_1$$

$$a_6 = 0,5 \times a_1$$

$$a_7 = 50 \times a_1$$

$$a_8 = 66 \times a_1$$

$$a_9 = 0,02 \times a_1$$

$$\alpha = 0,9$$

$$\beta = 0,00302328$$

$$\varepsilon = 0,195967$$

Art. 3. – Au titre de l'année 2014, les valeurs des coefficients prévus aux articles R. 121-53 à R. 121-59 du code de l'énergie sont les suivantes :

$$\lambda = 0,7$$

$$a_1 = 2000,61417$$

$$a_2 = 1,5 \times a_1$$

$$a_3 = 2 \times a_1$$

$$a_4 = 2 \times a_1$$

$$a_5 = 2,62 \times a_1$$

$$a_6 = 0,5 \times a_1$$

$$a_7 = 50 \times a_1$$

$$a_8 = 66 \times a_1$$

$$a_9 = 0,02 \times a_1$$

$$\alpha = 1,80086030$$

$$\beta = 0,00232447$$

$$\varepsilon = 0,31865834$$

Art. 4. – La directrice de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juillet 2016.

*La ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat,*

Pour la ministre et par délégation :

La directrice de l'énergie,

V. SCWHARZ

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

A. JULLIAN

*Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur général
des collectivités locales,*

B. DELSOL